



La sécurité des terrains de camping

En matière de sécurité, le terrain de camping constitue un lieu particulier.

Particulier du fait d'une grande proximité d'avec la nature – forêt, cours d'eau, mer, campagne ... – dont l'homme n'est plus nécessairement familier.

Particulier aussi, du fait d'une diversité des hébergements (de la tente à la résidence mobile de loisir – ou mobil home, en passant par la caravane, le camping-car ou l'habitation légère de loisir).

Particulier, enfin, de par la concentration de population à laquelle il contribue sur des communes qui, pendant la saison touristique, voient leur population habituelle multipliée.

Ce Guide pratique est donc destiné à tous les acteurs de la sécurité des terrains de camping, des professionnels de l'hôtellerie de plein air aux collectivités locales, en passant par les services de l'Etat. Par nature, ce Guide vient expliquer et illustrer l'approche à adopter en matière de sécurité et ne fait pas obstacle aux réglementations nationales et/ou d'application locale en vigueur, qui restent la référence pour l'instruction des dossiers.

Un secteur aux multiples visages, soumis à un cadre réglementaire complexe

Il convient toutefois de relever que le camping a considérablement évolué au cours des dernières décennies pour devenir la première forme d'hébergement touristique marchand en France, avec près de 8600 terrains et 900 000 emplacements. Grâce à des efforts constants et une réelle volonté de dynamiser le secteur, les professionnels ont renouvelé hébergements et services, dans l'optique de satisfaire une clientèle toujours plus exigeante en termes de confort, de sécurité et de loisirs. Désormais, la diversité et la qualité des prestations font du camping une véritable hôtellerie de plein air, qui rencontre un succès croissant auprès des consommateurs (plus de 104 millions de nuitées en 2010).

Dans le même temps, les règles juridiques, normes et mesures sur lesquelles reposent la sécurité des terrains ont elles aussi évolué. L'adoption de la loi paysage en 1993, la loi de modernisation de la sécurité civile en 2004, la réforme du code de l'Urbanisme en 2007 ou l'adoption de la loi de modernisation et de développement des services touristiques en 2009 sont autant d'évolutions qui ont profondément modifié le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit l'hôtellerie de plein air, tout en respectant les principes de déconcentration et de décentralisation. De fait, plusieurs codes (Urbanisme, Environnement, Forestier, Tourisme, ...) régissent aujourd'hui l'hôtellerie de plein air.

Un guide pratique synthétisant les règles et recommandations de sécurité pour un camping

Depuis près de 20 ans, le législateur, l'ensemble des autorités et les professionnels ont fait de la sécurité des personnes, la priorité absolue dans les campings. Depuis, chaque fois qu'un camping a été l'objet d'un événement, la mise en sécurité prioritaire des personnes a permis d'éviter tout drame majeur. Ce bilan ne doit pourtant pas conduire à l'immobilisme. La sécurité repose en effet sur une attention de tous les instants et sur une révision périodique des procédures et des dispositifs ; elle doit prendre en compte tant les risques internes inhérents à ce type d'établissement, que les risques naturels et technologiques auxquels ils peuvent être soumis. Comme le proposait le rapport d'inspection relatif à " *La sécurité des terrains de camping soumis à risques* " de septembre 2008, les pouvoirs publics, les professionnels de l'hôtellerie de plein air et les consommateurs sont convenus de rappeler, à l'ensemble des parties concernées, les fondamentaux sur lesquels repose la sécurité des terrains de camping.

Fruit de la collaboration de représentants des administrations concernées¹, des associations d'élus², des consommateurs³ et des professionnels⁴, ce Guide est d'un accès facile, accessible à tous. Il n'en demeure pas moins précis et rassemble ainsi l'ensemble des informations utiles, qu'elles relèvent du domaine législatif, réglementaire, des bonnes pratiques (notamment issues des arrêtés préfectoraux) ou bien encore du simple bon sens, permettant d'assurer une sécurité optimale dans les terrains de camping.

S'y trouvent ainsi rassemblés (I) un rappel de la manière dont s'organise la sécurité dans la communes d'accueil des terrains de camping, (II) les règles d'implantation et d'exploitation des campings en termes de sécurité ainsi que (III) la gestion, sur un terrain de camping, du dispositif d'alerte et de mise en sécurité des personnes en cas d'évènement. Destiné aux professionnels de l'hôtellerie de plein air, aux collectivités locales, aux services de l'Etat, et de manière générale aux acteurs de la sécurité de ces installations, ce Guide compte également une dizaine de fiches pratiques (actions de prévention, dispositif d'alerte et de mise en sécurité en zones à risques...) qui pourront être imprimées séparément, mises à disposition des personnes et services concernés, voire affichées au sein des établissements concernés.

CE GUIDE SERA DISPONIBLE EN VERSION ÉLECTRONIQUE ACCESSIBLE SUR CERTAINS SITES INTERNET DES ACTEURS AYANT CONTRIBUÉ À SON ÉLABORATION, COURANT OCTOBRE 2011.

1 - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire ; Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement ; Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ; Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration

2 - ANIMSCCT, association nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques ; ANEL, association nationale des Elus du Littoral

3 - FFCC, Fédération française de Camping-Caravanning

4 - FNHPA, Fédération nationale de l'Hôtellerie de Plein Air ; UNAPAREL, Union nationale des Campings et Parcs Résidentiels